MINISTRY OF COMMUNITY SAFETY AND CORRECTIONAL SERVICES

Accessibility Plan
2005-2006

Ontario

ISSN 1710-0569

Table of Contents

Introduction 3

Message from the Minister 4

- Legislative Requirements 5
- Acts and Regulations 6
- Policies 6
- Programs and Services 9
- Practices 10

Commitments and Strategies for 2005-2006 11

- Customer Service 11
- Employment 12
- Communications and Information 13
- Built Environment 14
- Acts and Regulations 15

For More Information 16

106-00983/

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Community Safety and Correctional Services. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

Hon. Monte Kwinter

Last year, the Ontario government committed to introducing measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001, strong and effective. I am very pleased to say that we have surpassed that committment. Passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era for improving accessibility for all Ontarians.

The government continues to take a leadership role in identifying, removing and preventing barriers, and improving accessibility through an integrated approach that spans the priorities of customer service, employment, communications and information, and the built environment.

In 2004-05, the Ministry of Community Safety and Correctional Services demonstrated continued leadership in improving accessibility. A dedicated email address, accessibility@jus.gov.on.ca, was established to respond to staff concerns about accessibility issues within ministry facilities. So far, nine concerns identifying five types of barriers have been flagged and addressed. For example, in one ministry location automatic doors were installed - in another location security features on the automatic door were adjusted to improve access for persons with physical disabilities.

As well, the Office of the Fire Marshal is teaching a two-day fire safety seminar to employees in care and treatment facilities. This training increases safety for those who are particularly vulnerable to fire - residents of nursing homes, homes for the aged, private and public hospitals, residential care facilities and group homes.

The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate the Ministry of Community Safety & Correctional Services' efforts to support the government's commitment to make Ontario's communities strong and accessible to people of all abilities.

Monte Kwinter, Minister of Community Safety and Correctional Services

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of Community Safety and Correctional Services was successful in achieving its planned commitments outlined in its 2004-05 accessibility plan. The following section provides a status report.

Legislative Requirements

Commitment:

The ministry is committed to working with disabled employees through the promotion of return-to-work and employment accommodation practices that focus on making the most of the capabilities of all employees by providing meaningful work wherever possible.

Status:

Complete for 2004-05. This commitment is ongoing

Action and Timeframe:

A total of 12 sessions for managers, focusing on return to work/employment accommodation, were completed during 2004-05. A total of 310 managers participated. In addition, a total of 20 ministry employees with disabilities have accessed the Employment Accommodation Fund to assist in meeting their accommodation needs and full participation in the workplace.

In addition, the ministry increased its complement of case management coordinators, whose role is to support managers in employee return to work/accommodation issues, by 25 per cent.

Commitment:

Ministry staff continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes will be communicated to staff responsible for the procurement of goods and services to ensure compliance and consistency.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The ministry provided all procurement staff with MBS guidelines for implementing the Procurement Provision of the ODA. In addition, in July 2005, information on AODA and new tools to support accessibility in procurement processes were communicated to all ministry procurement staff. The tools included: e-presentation on ODA, 2001Procurement Guidelines; Guideline for implementing the Procurement Provisions of the ODA, 2001; ODA procurement requirements check-sheet; and ODA procurement FAQs. Staff were also informed to contact their Business Practices Unit analyst for further assistance.

Acts and Regulations

Commitment:

Ensure that pending changes to the Fire Code Regulation under the Fire Protection and Prevention Act are consistent with the ministry's commitment to accessibility.

Status:

Complete for 2004-05. This is an ongoing commitment.

Action and Timeframe:

Any future changes to the Fire Code Regulation will continue to be reviewed in order to prevent the creation of any unnecessary barriers to accessibility.

Policies

Commitment:

The ministry is committed to eliminating unnecessary barriers to ensure that Ontarians have access to all employment positions in the ministry where they are able to carry out the essential duties of the job.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

During the fiscal year 2004-05, the ministry completed initial reviews of testing requirements for the hiring of correctional officers as well as testing requirements used to select the members of

some specialized Ontario Provincial Police duty assignments. The ministry has also completed a Physical Demands Hazards Analysis and an RFP has been posted in order to hire an external consultant to identify and recommend appropriate physical abilities testing for correctional officers.

Commitment:

The ministry will ensure continued compliance with existing and new government guidelines for accessibility, by incorporating these requirements into all facilities standards as they are revised or developed.

Status:

Complete for 2004-05. Ongoing activity.

Action and Timeframe:

It is current standard in the ministry to automatically include the new *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* in all new construction projects. Project managers and architects are informed of and required to follow ministry standards as well as the new *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*.

Commitment:

Continued application of the Lease Activity Request template to incorporate accessibility issues.

Status:

Complete for 2004-05. Ongoing activity.

Action and Timeframe:

Accessibility requirements have been reviewed for all new leases through mandatory building requirements and ORC lease schedules requiring barrier-free access. Accessibility requirements are also included in lease renewals and where possible, negotiated into the renewal agreements.

Commitment:

Request that the ORC consistently ensure accessibility issues are considered for every capital construction project.

Status:

Complete for 2004-05. Ongoing activity.

Action and Timeframe:

The ministry continues to work in close partnership with the ORC to ensure accessibility issues are considered in capital construction projects.

Commitment:

Continue to consider accessibility concerns in assessing proposals put forward in the 2005-2006 Results-Based Plan and Infrastructure Plan submissions.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Planning complies with the Ontario Building Code and addresses Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities.

Commitment:

Provide guidance to all ministry policy and program development staff on how to include accessibility requirements in infrastructure proposals.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Guidance is provided to all Facility Management Coordinators to ensure accessibility continues to be considered as part of the annual and in-year capital planning and operating planning processes.

Programs and Services

Commitment:

The ministry is committed to meeting the requirements of those offenders/inmates with special needs who are supervised by Correctional Services.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The ministry's Senior Social Worker/Special Needs Consultant is involved in a number of initiatives related to special-needs offenders. Discussions with staff training and Technology Coordination Unit are ongoing with respect to training issues and identification of offenders with special needs. Best practices guidelines for Discharge Planning, including areas that focus on offenders with special needs, have been developed and approved by senior management.

To help remove barriers for offenders with hidden disabilities, the ministry is involved in the Mentally Ill Diversion Project and has provided recommendations to the Ministry of Health (lead ministry) related to diverting the mentally ill from the criminal justice system. The ministry is also participating in a Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD) Intergovernmental Action Network, which is in the preliminary stages of developing a Terms of Reference. One of the key purposes of this group is to operationalize the FASD National Framework for Action for Ontario. Finally, the ministry participates in an interministerial working group in response to an Ontario Superior Court Ruling regarding keeping accused individuals who are mentally ill in detention while awaiting a forensic bed in hospital for a fitness assessment. A number of strategies have been implemented in the ministry, including changes to the ministry's Offender Tracking Information System (OTIS), to capture and review more detailed information about fitness assessment orders; and a fitness assessment clinic has been established at three correctional facilities.

The ministry has also established a fund for offenders with special needs who are under community supervision. The purpose of the fund is to help meet the needs of offenders with disabilities, including hidden disabilities, when they are released into the community under court orders. In fiscal year 2004-05 a total of 129 offenders received assistance through the fund.

Practices

Commitment:

The ministry will continue to identify and prioritize accessibility concerns.

Status:

Complete for 2004-05. Ongoing activity.

Action and Timeframe:

The ministry has established a dedicated e-mail account to receive and respond to staff concerns regarding accessibility in the ministry. A total of nine concerns identifying five types of barriers have been flagged and addressed as a result.

Commitment:

The ministry will continue to consult with appropriate stakeholders on accessibility issues.

Status:

Complete for 2004-05. Ongoing activity.

Action and Timeframe:

The Accessibility Planning Working Group has identified a list of stakeholders who may be consulted on accessibility issues and will continue to update and add to this list as needed. Managers are able to consult with the working group to identify appropriate stakeholders for consultation.

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section represents the ministry's plan, including new commitments and initiatives for the coming year.

Customer Service

Commitment:

The ministry will continue to work toward meeting the needs of offenders with special needs through ongoing involvement in related initiatives, programs and services, and in partnership with other ministries where appropriate.

Action:

The ministry will continue to participate in intergovernmental/interministerial initiatives such as the Mentally Ill Diversion Project, the Fetal Alcohol Spectrum Disorder Intergovernmental Action Network, and strategies in relation to keeping mentally ill accused in detention while awaiting a forensic bed in hospital for a fitness assessment.

The ministry will implement the recently developed best practices guidelines for Discharge Planning which includes areas that focus on offenders with special needs. The ministry will also ensure the term "offenders with special needs" is consistently defined and applied throughout the ministry for adult offenders in custody as well as those under community supervision.

Timeframe:

Ongoing

Best practices guidelines for discharge planning are to be implemented by December 2005.

Commitment:

The ministry is committed to educating its front-line employees to assist them in meeting the needs of persons with disabilities.

Action:

The ministry's Accessibility Planning Working Group will review the generic training tool for employees titled May *I help you? Welcoming Customers with Disabilities* currently available

from the Public Education and Partnership Unit of the Accessibility Directorate, and will make recommendations in relation to its use/implementation in the ministry.

Timeframe:

2005-06

Employment

Commitment:

The ministry will continue to strive toward eliminating unnecessary barriers to ensure that Ontarians have access to all employment positions in the ministry where they are able to carry out the essential duties of the job.

Action:

The ministry will hire an external consultant to validate the Physical Demands Hazards Analysis (completed as part of last year's accessibility plan) and to identify and recommend appropriate physical abilities testing for Correctional Officers, in compliance with the Ontario Human Rights Code as well as the ODA/AODA.

Timeframe:

2005-06

Commitment:

The ministry will continue the practice of identifying and addressing potential barriers and accessibility concerns of staff to ensure all employees are provided with a fair, accessible and equitable work environment.

Action:

The ministry has a dedicated e-mail account to receive and respond to staff concerns regarding accessibility. The ministry's Accessibility Planning Working Group will recommend that the existence of this e-mail account be communicated to all employees, e.g., including a direct link to the account in ministry's intranet sites. This will ensure that employees are aware of the e-mail account, its purpose, and how to utilize it when needed. The working group will also ensure that all accessibility issues/concerns received from staff are identified and addressed.

Timeframe:

Working group recommendations regarding communicating the existence of the e-mail account is to be completed by December 2005. Identifying and addressing accessibility issues/concerns is an ongoing activity.

Commitment:

The ministry will continue educating its managers on return to work/employment accommodation as well as the ODA/AODA.

Action:

The ministry will continue to provide in-person training for appropriate managers on return to work/employment accommodation. In addition, the ministry will continue to require all managers to complete the online ODA training. Completion of the ODA training will be included in Performance Development Plan templates for all managers.

Timeframe:

Ongoing

Communications and Information

Commitment:

The ministry will continue its efforts to ensure that information regarding ODA/AODA and accessibility is clearly communicated to all employees as well as members of the public.

Action:

The ministry will ensure its main Intranet site (for employees) is in a format accessible to persons with disabilities. Links to accessibility information, including the legislation and the ministry's accessibility plan, will be provided on the Intranet site. In addition, the Accessibility Working Group will recommend that the ministry's Internet site (for public use) include a link to accessibility information on its main page.

Timeframe:

2005-06

Commitment:

The ministry will continue to maintain a list of appropriate stakeholders on accessibility issues in order to ensure access to up-to-date information and consultation with outside organizations when needed.

Action:

The ministry's Accessibility Planning Working Group will update the list of stakeholders and ensure it remains current. The Working Group will also ensure that ministry managers are aware of the list and how they can access it.

Timeframe:

December 2005

Built Environment

Commitment:

The ministry is committed to the ongoing application of the current *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* and will implement all standards arising from the new legislation (AODA) as they are established.

Action:

The ministry will continue to dialogue with the Ontario Realty Corporation and network with facilities management partners across the OPS to explore consistent and improved accessibility for persons with disabilities in relation to Ontario government facilities.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry is committed to reducing existing physical barriers within the workplace to accommodate the specialized requirements of employees as they may arise.

Action:

The ministry will continue to respond to the requirements and standards for accessibility within the ministry's facilities to reduce physical barriers within the workplace.

Timeframe:

Ongoing

Acts and Regulations

Commitment:

The ministry will ensure that accessibility issues are considered in the implementation of Bill 138 *(an Act to amend the Emergency Management Act and the Employment Standards Act, 2000)* upon proclamation.

Action:

Should Bill 138 become law, the Accessibility Planning Working Group will be available as a resource to ministry staff involved in its implementation, to ensure accessibility issues are considered. The working group will expand its membership to include a representative of Emergency Management Ontario.

Timeframe:

2005-06

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number:	Toronto local – 416-217-9911 or 416-326-5000
	Toll free – 1-866-517-0571
TTY number:	Toronto local – 416-326-5511
	Toll free – 1-866-517-0572
E-mail:	jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca
Ministry website address:	http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario 2005

ISSN 1710-0569

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'accessibilité
2005-2006

Ontario

ISSN 1710-0585

Table des matières

Introduction 3

Message du ministre 4

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005 5

- Exigences de la *Loi* 5
- Lois et règlements 6
- Politiques 7
- Programmes et services 9
- Pratiques 10

Engagements et stratégies pour 2005-2006 12

- Service à la clientèle 12
- Emploi 13
- Communications et information 15
- Milieu bâti 16
- Lois et règlements 17

Renseignements 18

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

L'hon. Monte Kwinte

L'an dernier, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à adopter des mesures pour assurer l'efficacité de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Je suis très heureux de pouvoir dire que, cet engagement, nous l'avons dépassé. L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité dans la province.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants, évite d'en créer de nouveaux, et améliore l'accessibilité en adoptant une approche intégrée qui couvre les besoins prioritaires dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information, et du milieu bâti.

En 2004-2005, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a continué de faire preuve de leadership dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité. Une adresse de courrier électronique spéciale, accessibility@jus.gov.on.ca, a été créée pour traiter les questions soulevées par les employés au sujet de l'accessibilité des installations du ministère. Jusqu'ici, neuf questions portant sur cinq obstacles distincts ont été soulevées et réglées. Par exemple, des portes automatiques ont été installées à un endroit et les dispositifs de sécurité de la porte automatique d'un autre bâtiment ont été rajustés pour améliorer l'accès pour les personnes handicapées.

En outre, le Bureau du commissaire des incendies donne un atelier de deux jours sur la sécurité-incendie aux employés des établissements de soins. Cette formation permet d'accroître la sécurité de personnes particulièrement vulnérables en cas d'incendie, soit les personnes qui se trouvent dans des maisons de soins infirmiers, des foyers pour personnes âgées, des hôpitaux privés et publics, des établissements de soins spéciaux et des foyers de groupe.

Les réalisations qui sont mises en avant dans notre plan et les engagements que nous prenons pour poursuivre les améliorations au cours de l'année à venir témoignent des efforts déployés par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels afin d'appuyer la volonté du gouvernement d'édifier en Ontario des collectivités fortes et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

Le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels,

Monte Kwinter

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a respecté les engagements formulés dans son plan d'accessibilité de 2004-2005. Un rapport de situation est présenté dans la section qui suit.

Exigences de la *Loi*

Engagement :

Le ministère s'engage à travailler avec les personnes handicapées en favorisant les pratiques de reprise du travail et d'adaptation des emplois qui s'efforcent d'utiliser au mieux les capacités de tous les employés en leur fournissant le travail le plus intéressant possible.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesures et calendrier :

Douze séances portant sur la reprise du travail et l'adaptation des emplois ont été données aux chefs de service au cours de 2004-2005. Au total, 310 chefs de service y ont participé. De plus, on a utilisé le Fonds d'adaptation des emplois pour répondre aux besoins et permettre la pleine participation au travail de 20 personnes handicapées travaillant au ministère.

Le ministère a en outre accru de 25 % son effectif de coordonnateurs de la gestion des cas, dont le rôle consiste à aider les chefs de service quant aux questions de reprise du travail et d'adaptation des emplois.

Engagement :

Le personnel du ministère continuera à prendre en compte la question de l'accessibilité dans le processus d'approvisionnement. Les procédures officielles seront transmises au personnel responsable de l'achat des biens et des services pour assurer le respect des recommandations et la cohérence des processus.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Le ministère a remis au personnel chargé de l'approvisionnement les lignes directrices du SCG concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO. Il lui a également communiqué en juillet 2005 de l'information sur la LAPHO et de nouveaux outils pour tenir compte de la question d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement. Parmi ces outils figurent une présentation en ligne sur l'approvisionnement et la LPHO; les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO (*Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act*); une liste de contrôle des exigences de la LPHO en matière d'approvisionnement; une foire aux questions sur les exigences de la LPHO en matière d'approvisionnement. On a également indiqué aux employés de s'adresser, au besoin, à leur analyste de l'unité du fonctionnement organisationnel.

Lois et règlements

Engagement :

Veiller à ce que les prochaines modifications du *Code de prévention des incendies* de l'Ontario, qui relève de la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, soient compatibles avec les engagements du ministère en matière d'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Toute modification du *Code de prévention des incendies* sera étudiée afin d'éviter que des obstacles à l'accessibilité ne soient créés inutilement.

Politiques

Engagement :

Le ministère s'engage à éliminer les obstacles inutiles pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes aient accès à tous les emplois du ministère dont ils sont capables de remplir les tâches essentielles.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Au cours de l'exercice 2004-2005, le ministère a mené à bien les premiers examens des exigences des tests de recrutement des agents des Services correctionnels ainsi que des exigences des tests qui servent à sélectionner les personnes affectées à certaines missions spécialisées de la Police provinciale de l'Ontario. Le ministère a également effectué une analyse des risques liés aux exigences physiques et affiché une demande de proposition afin d'engager un conseiller externe qui sera chargé de définir et de recommander des tests d'aptitudes physiques pour les agents des Services correctionnels.

Engagement :

Le ministère veillera en permanence à respecter les lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité, et intégrera ces directives, à mesure de leur élaboration ou de leur modification, à toutes les normes relatives à ses installations.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesures et calendrier :

Les nouvelles normes de l'aménagement sans obstacle (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) sont automatiquement prises en compte dans tous les nouveaux projets de construction. Les chefs de projet et les architectes sont renseignés sur les normes du ministère et les nouvelles normes sur l'aménagement sans obstacle, qu'ils sont tenus de respecter.

Engagement :

Le ministère continuera d'intégrer la question de l'accessibilité au modèle de demande de modification de bail.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesures et calendrier :

Tous les nouveaux baux ont été évalués en fonction de l'accessibilité selon les exigences en matière de construction et les échéances fixées par la SIO pour la réalisation d'un aménagement sans obstacle. Les besoins d'accessibilité sont également intégrés à tout renouvellement de bail et, dans la mesure du possible, négociés dans les accords de renouvellement.

Engagement :

Demander que la SIO veille à ce que la question de l'accessibilité soit prise en compte dans chaque projet d'immobilisations.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le ministère continue de collaborer étroitement avec la SIO pour veiller à ce que la question de l'accessibilité soit prise en compte dans tous les projets d'immobilisations.

Engagement :

Le ministère continuera à étudier les questions relatives à l'accessibilité lors de l'évaluation des propositions énoncées dans le plan axé sur les résultats et le plan d'infrastructure qui seront soumis en 2005-2006.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le *Code du bâtiment de l'Ontario* et les normes sur l'aménagement sans obstacle sont pris en compte dans la planification.

Engagement :

Le ministère fournira une orientation au personnel chargé d'élaborer les programmes et les politiques au sein du ministère quant à la manière d'inclure la question de l'accessibilité dans les propositions.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Des conseils sont fournis à tous les coordonnateurs de la gestion des installations pour que la question de l'accessibilité continue à être prise en compte dans les processus de planification annuelle des immobilisations et des activités, ainsi qu'en cours d'exercice.

Programmes et services

Engagement :

Le ministère s'engage à répondre aux demandes spécifiques des contrevenants et des détenus ayant des besoins particuliers qui sont supervisés par les Services correctionnels.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Notre travailleur social principal et conseiller sur les besoins particuliers prend part à un certain nombre d'initiatives liées aux contrevenants ayant des besoins particuliers. Des discussions sont menées avec les responsables de la formation du personnel et l'Unité de la coordination en matière de technologie au sujet des questions de formation et de l'identification des contrevenants ayant des besoins particuliers. Des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de planification des mises en liberté, qui comprennent des sections sur les contrevenants ayant des besoins particuliers, ont été élaborées et approuvées par la haute direction.

Afin d'essayer d'éliminer les obstacles auxquels font face les contrevenants ayant un handicap non visible, le ministère participe au programme de déjudiciarisation des personnes atteintes de maladies mentales et a présenté des recommandations au ministère de la Santé (ministère responsable) sur la question. Il prend également part aux activités d'un réseau intergouvernemental sur le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, qui en est pour le moment au stade de l'élaboration de son mandat. L'un des objectifs premiers de ce groupe consiste à mettre en oeuvre le cadre d'action national sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale en Ontario. Enfin, le ministère participe aux activités d'un groupe de travail interministériel mis sur pied à la suite d'une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant la détention des prévenus atteint d'une maladie mentale en attendant que ces derniers puissent être évalués dans un hôpital. Un certain nombre de stratégies ont été mises en œuvre au ministère, notamment la modification du Système informatique de suivi des contrevenants, afin de pouvoir recueillir et étudier des données plus détaillées sur les ordonnances d'évaluation de l'aptitude; des services d'évaluation ont été mis sur pied dans trois établissements correctionnels.

Le ministère a également créé un fonds pour les contrevenants ayant des besoins particuliers qui sont sous surveillance dans la collectivité. Ce fonds vise à aider à répondre aux besoins des contrevenants qui ont un handicap, y compris les handicaps non visibles, lorsqu'ils sont remis en liberté dans la collectivité en vertu d'une ordonnance d'un tribunal. Au cours de 2004-2005, 129 contrevenants ont bénéficié d'une aide de ce fonds.

Pratiques

Engagement :

Le ministère continuera à repérer et à classer par priorité les préoccupations relatives à l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Une adresse de courrier électronique spéciale a été créée pour traiter les questions soulevées par les employés au sujet de l'accessibilité des installations du ministère. Jusqu'ici, neuf questions portant sur cinq obstacles distincts ont été soulevées et réglées.

Engagement :

Le ministère poursuivra ses consultations en matière d'accessibilité avec les intervenants compétents.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité a dressé une liste d'intervenants qu'il pourrait être utile de consulter en matière d'accessibilité. Il continuera à tenir cette liste à jour et à y ajouter des personnes-ressources suivant les besoins. Les chefs peuvent s'informer auprès du Groupe de travail pour connaître les intervenants à consulter.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

La présente section constitue le plan du ministère, c'est-à-dire ses nouveaux engagements et nouvelles initiatives pour l'année qui vient.

Service à la clientèle

Engagement :

Le ministère continuera de déployer des efforts pour répondre aux besoins des contrevenants ayant des besoins particuliers en participant à des initiatives, à des programmes et à des services dans ce domaine, et en partenariat avec d'autres ministères au besoin.

Mesures à prendre :

Le ministère continuera de prendre part à des initiatives intergouvernementales et interministérielles, comme le programme de déjudiciarisation des personnes atteintes de maladies mentales, le réseau intergouvernemental sur le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale et les initiatives liées à la détention des prévenus atteint d'une maladie mentale en attendant que ces derniers puissent être évalués dans un hôpital.

Le ministère mettra en œuvre les nouvelles lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de planification des mises en liberté, qui comprennent des sections sur les contrevenants ayant des besoins particuliers. Il veillera en outre à ce qu'une définition uniforme du terme « contrevenant ayant des besoins particuliers » soit établie et utilisée dans l'ensemble du ministère pour les contrevenants adultes qui sont incarcérés, de même que ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité.

Calendrier :

Engagement permanent.

Les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de planification des mises en liberté doivent être mises en œuvre d'ici décembre 2005.

Engagement :

Le ministère s'engage à former ses employés de première ligne pour les aider à répondre aux besoins des personnes handicapées.

Mesure à prendre :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère examinera l'outil de formation général des employés, intitulé *May I help you? Welcoming Customers with Disabilities*, que l'on peut se procurer auprès de l'Unité des partenariats et de la sensibilisation du public de la Direction générale de l'accessibilité, et présentera des recommandations sur son utilisation au ministère.

Calendrier :

2005-2006.

Emploi

Engagement :

Le ministère continuera de s'efforcer d'éliminer les obstacles inutiles pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes aient accès à tous les emplois du ministère dont ils sont capables de remplir les tâches essentielles.

Mesure à prendre :

Le ministère engagera un conseiller externe pour valider l'analyse des risques liés aux exigences physiques (effectuée dans le cadre du plan d'accessibilité de l'an dernier) et pour définir des tests d'aptitudes physiques appropriés pour les agents des Services correctionnels et présenter des recommandations à cet égard, conformément au *Code des droits de la personne* de l'Ontario ainsi qu'à la LPHO et à la LAPHO.

Calendrier :

2005-2006

Engagement :

Le ministère continuera de relever les obstacles possibles et les préoccupations des employés relativement à l'accessibilité et de prendre des mesures en conséquence afin de veiller à ce que tous les employés profitent d'un milieu de travail juste, accessible et équitable.

Mesures à prendre :

Le ministère a une adresse de courrier électronique spéciale que les employés peuvent utiliser pour faire connaître leurs préoccupations au sujet de l'accessibilité. Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité recommandera que l'on mette tous les employés au courant de l'existence de cette adresse électronique (par exemple en créant un lien direct à partir des sites Intranet du ministère). Les employés connaîtront ainsi cette adresse, sauront à quoi elle sert et comment l'utiliser au besoin. Le Groupe de travail veillera en outre à ce que l'on donne suite à toutes les questions et préoccupations soulevées par le personnel en ce qui concerne l'accessibilité.

Calendrier :

Les recommandations du Groupe de travail pour ce qui est de faire connaître l'existence de l'adresse électronique au personnel seront mises en œuvre d'ici décembre 2005. Donner suite aux questions et préoccupations soulevées est un engagement permanent.

Engagement :

Le ministère continuera de former les chefs de service sur les questions liées à la reprise du travail et à l'adaptation des emplois, de même que sur la LPHO et la LAPHO.

Mesure à prendre :

Le ministère continuera de fournir de la formation en personne sur la reprise du travail et l'adaptation des emplois aux chefs de service qui doivent avoir une telle formation. Il continuera en outre d'exiger que tous les chefs de service suivent la formation en ligne sur la LPHO. Cette formation sera intégrée au plan de perfectionnement de tous les chefs de service.

Calendrier :

Engagement permanent.

Communications et information

Engagement :

Le ministère continuera de veiller à ce que de l'information concernant la LPHO, la LAPHO et l'accessibilité soit communiquée clairement à tous les employés ainsi qu'au public.

Mesure à prendre :

Le ministère veillera à ce que son site Intranet principal (à l'intention des employés) soit accessible aux personnes handicapées. Ce site comprendra des liens vers des renseignements sur l'accessibilité, y compris la législation et le plan d'accessibilité du ministère. De plus, le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité recommandera que la page principale du site Internet du ministère (destiné au public) comprenne un lien vers de l'information sur l'accessibilité.

Calendrier :

2005-2006

Engagement :

Le ministère continuera de tenir une liste d'intervenants sur les questions d'accessibilité afin d'avoir accès à de l'information à jour et à des personnes-ressources de l'extérieur pouvant être consultées au besoin.

Mesure à prendre :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère veillera à ce que la liste d'intervenants soit à jour. Il fera également en sorte que les chefs de service soient au courant de l'existence de cette liste et sachent où la trouver.

Calendrier :

Décembre 2005.

Milieu bâti

Engagement :

Le ministère s'engage à mettre en application les normes de l'aménagement sans obstacle en vigueur (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) et mettra en œuvre les normes découlant de la nouvelle loi (LAPHO) au fur et à mesure de leur adoption.

Mesure à prendre :

Le ministère poursuivra son dialogue avec la Société immobilière de l'Ontario et échangera avec ses partenaires de la gestion des installations dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario dans le but d'uniformiser et d'améliorer l'accessibilité des installations du gouvernement de l'Ontario pour les personnes handicapées.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le ministère s'engage à réduire les obstacles physiques en milieu de travail afin de répondre aux besoins particuliers des employés au fur et à mesure.

Mesure à prendre :

Le ministère continuera de veiller à ce que ses installations soient conformes aux exigences et aux normes en matière d'accessibilité afin de réduire les obstacles physiques en milieu de travail.

Calendrier :

Engagement permanent.

Lois et règlements

Engagement :

Le ministère veillera à ce que les questions d'accessibilité soient prises en compte dans la mise en œuvre du projet de loi 138 (*Loi modifiant la Loi sur la gestion des situations d'urgence et la Loi de 2000 sur les normes d'emploi*) une fois qu'il aura été adopté.

Mesure à prendre :

Si le projet de loi 138 est adopté, le personnel devant le mettre en application pourra consulter les membres du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité pour s'assurer que les questions d'accessibilité sont prises en compte. La composition du Groupe de travail sera élargie pour inclure un représentant de Gestion des situations d'urgence Ontario.

Calendrier :

2005-2006

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	Toronto — (416) 217-9911 ou (416) 326-5000 Sans frais — 1 866 517-0571
Numéro ATS :	Toronto — (416) 326-5511 Sans frais — 1 866 517-0572
Courriel :	jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca
Site Web du ministère :	http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-0585

This document is available in English.